

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

Annexe au procès-verbal de la séance du 15 novembre 1966.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1967, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 14

Equipement.

I. — SECTION COMMUNE

Rapporteurs spéciaux : MM. Jean-Eric BOUSCH, Yvon COUDÉ DU FORESTO, Roger LACHÈVRE, Mlle Irma RAPUZZI

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, André Fosset, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, François Schleiter, Louis Talamoni, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 2044 et annexes, 2050 (tomes I à III et annexe 15) et In-8° 567.
Sénat : 24 (1966-1967).

Mesdames, Messieurs,

La réforme des structures gouvernementales réalisée par le décret du 8 janvier 1966 a été marquée notamment par la création d'un Ministère de l'Équipement qui regroupe en son sein les services des anciens ministères de la Construction et des Travaux publics.

Cette réforme s'est sur le plan budgétaire traduite, pour 1967, par la présentation de cinq fascicules :

- I. — Section commune.
- II. — Logement.
- III. — Travaux publics et Transports.
- IV. — Aviation civile.
- V. — Marine marchande.

La Section commune regroupe, en principe, l'ensemble des crédits relatifs à la recherche, à la documentation et à l'enseignement. Y sont inscrites également certaines subventions ainsi que les dotations destinées à l'équipement administratif. Enfin figurent dans ce fascicule budgétaire certains crédits afférents à des opérations d'un caractère général telle que l'acquisition de terrains pour l'aménagement urbain.

Par conséquent, se trouvent réunis au titre de la Section commune des crédits d'origine très diverse, et qui se rapportent soit aux attributions de l'ancien Ministère de la Construction, soit à celles des trois sections traditionnelles de l'ancien Ministère des Travaux publics : Travaux publics et Transports, Aviation civile, Marine marchande.

En revanche, il est à noter que les administrations centrales n'étant pas fusionnées, les crédits qui les concernent ne figurent pas à la Section commune, non plus que les dotations concernant les traitements du Ministre et des membres de son Cabinet.

Au total, les dotations budgétaires prévues à la Section commune s'élèvent à 88.977.130 F pour les dépenses ordinaires et à 273.540.000 F pour les dépenses en capital.

Le tableau ci-après donne la décomposition de ces dotations :

Dépenses ordinaires :		En francs.
Titre III. — Moyens des services.....		78.691.630
Titre IV. — Interventions publiques.....		10.285.500
		<u>88.977.130</u>

	CREDITS de paiement.	AUTORISATIONS de programme.
	(En francs.)	
Dépenses en capital :		
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat	155.845.000	284.300.000
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.....	117.695.000	111.100.000
	<u>273.540.000</u>	<u>395.400.000</u>

Votre Commission a estimé qu'en l'état actuel de la réorganisation des services dépendant du Ministère de l'Equipement, il était inopportun de prévoir la désignation d'un rapporteur spécial pour la Section commune et qu'il était préférable de charger chacun des rapporteurs des autres sections de ce budget de l'examen de tous les crédits s'y rapportant, même si, matériellement, ils sont inscrits au fascicule « Section commune ». C'est donc dans chacun des rapports de MM. Bousch, Coudé du Foresto, Lachèvre et de Mlle Rapuzzi que l'on trouvera l'examen détaillé des crédits de la Section commune.